Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

SOUS-PREFECTURE DE CHALON-SUR-SAÔNE
Sécurité, Citoyenneté et Réglementation

LE PREFET DE SAÔNE-ET-LOIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté modificatif portant nomination des membres de la commission de contrôle – commune de RULLY

N° 71-2020-01-15-005

Arrêté modificatif portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de RULLY

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 02 août 2017 portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de préfet de Saône-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2018-09-27-003 du 27 septembre 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Jacques BOYER, Sous-Préfet de CHALON-SUR-SAÔNE ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2019-01-09-076 09 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la commune de RULLY ;

Vu la démission de M. Jean-Baptiste PONSOT, conseiller municipal, à compter du 9 novembre 2019 ;

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de M. Jean-Baptiste PONSOT, en sa qualité de membre de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales ;

Sur proposition de M. Le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône :

ARRETE:

ARTICLE 1er : L'article 1er de l'arrêté préfectoral n°71-2019-01-09-076 du 9 janvier 2019 est modifié comme suit :

« Sont désignés, pour trois ans, et a minima jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-après.

Prénom et NOM	QUALITE
Vincent DUREUIL	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Yvonne TROUSSARD	
Claude VERNAY	
Guy ALADAME	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
François LOTTEAU	

ARTICLE 2 : M. Le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Chalon-sur-Saône et Mme le Maire de la commune de RULLY sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire et affiché aux lieux habituels de la commune et sur son site internet lorsqu'il existe.

Fait à CHALON-SUR-SAÔNE le 15 JAN. 2020

P/Le PREFET et par délégation,
Le Sous-Préfet,

Jean-Jacques BOYER.